

Conseil Municipal

Séance du 23 janvier 2024

Procès-verbal

Après avoir déclaré ouverte la séance ordinaire du Conseil Municipal à 19h42, Monsieur le Maire, président de la séance, a fait l'appel nominatif des conseillers et a constaté que le quorum était atteint.

Etaient présents : Serge MACUDZINSKI, Brigitte SVITEK, Michel ROGER, Daniel DERNIAME, Annick LEFEZ, Jackie CHERFILS, Olivier MASSY, Gérard KOTUSIK, Chahinumsse AZOUZA, Sylvie FERRETE LOPES, Florian CHABOD, Frédéric DO CABO, Émilie DORR, Karine GRUBSKI, Anne ONUFRYK

Excusés avec pouvoir : Jean-Michel ROBERT pouvoir à Michel ROGER, Pierre BEGHIN pouvoir à Serge MACUDZINSKI, Rosine GRANDIN pouvoir à Annick LEFEZ, Marie-Christine FOULET pouvoir à Karine GRUBSKI, Céline DERACHE pouvoir à Brigitte SVITEK

Excusés : Latifa HASNI

Absents : William MAYEUX, Caroline BREBANT

A été désignée comme secrétaire de séance, Brigitte SVITEK, qui l'a accepté.

Le procès-verbal de la séance du 07 décembre 2023 est approuvé à l'unanimité.

↳ Introduction de M. le Maire

Le prochain Conseil Municipal aura lieu le 15 février, il sera consacré au débat d'orientation budgétaire (D.O.B).

Nous exprimons toute notre satisfaction quant à la cérémonie des vœux et à l'inauguration de la première tranche de l'éclairage public avec des économies attendues de l'ordre de 60 %. Je rappelle que les travaux ont coûté 400 000 € avec une subvention à hauteur de 80 % ; la deuxième tranche est également à l'étude en ce moment. Satisfaction aussi par rapport au lancement de la campagne de recensement de la population.

C'est une période très riche en cérémonies : les vœux du maire, les assemblées générales et galettes des associations. C'est une période marquée également par la préparation du budget 2024.

Présentation du calendrier avec ses principaux temps forts, un programme riche et varié pour l'année 2024 :

Commémoration du 80^e anniversaire de la destruction de la commune à 95 % en 1944. Un livret a été élaboré par le service communication et sera distribué à la

population. Un comité de pilotage ainsi qu'un groupe de travail ont été constitués avec pour objectif : réaliser au moins une manifestation par mois, soit 12 manifestations, avec un temps fort officiel au mois de septembre dans la deuxième quinzaine après la fête de la rentrée. Pour le mois de janvier, il s'agit de la distribution du livret et de son envoi aux autorités ; pour le mois de février, nous vous proposons la pose de quatre panneaux aux entrées de la ville afin de rappeler que cette ville a été détruite à 95 % en 1944. Ces panneaux seront proposés au prochain Conseil Municipal. Beaucoup de choses sont prévues avec une représentation théâtrale des élèves du collège des Bourgognes, une conférence le 30 mars par un historien local. Le projet du baraquement souvenir sera finalisé cette année dans ce cadre. Il y avait trois quartiers de baraquements dans Saint-Maximin. Certaines personnes de Saint-Maximin y ont vécu 30 à 40 ans.

En 2024 il y aura aussi :

- Saint-Maximin Variétés, du 6 au 10 mars qui se déroulera à la galerie du front de taille, le programme est dans le dossier.
 - Le 06 mars : spectacle destiné aux enfants
 - Le 06 mars : représentation pour tout public
 - Le 07 mars : proposition musicale (chorale de gospel)
 - Le 8 mars : spectacle stand-up
 - Les 09 et 10 mars : représentations du spectacle des femmes par plusieurs associations saint-maximinoises.

Pour une dépense totale de 12 000 €. Concernant la billetterie les tarifs de 2023 sont maintenus. Les tarifs sont les suivants : 15 € pour les extérieurs, 5 € pour les habitants, 3 € tarif réduit pour les habitants de la commune et gratuité pour les moins de 16 ans.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la proposition pour Saint-Maximin Variétés.

- En avril, tournage d'un film,
- Du 2 au 7 avril : une semaine olympique et para olympique organisée par l'ACSO avec le dimanche 7 avril un événement fédérateur de sport santé pour les 11 communes de l'ACSO,
- Le 7 avril : brocante du handball et brocante à Saint-Leu,
- Le 19 mai : bouquet provincial (manifestation traditionnelle du tir à l'arc qui a un caractère national. L'année dernière, elle s'est déroulée à Mâcon). C'est l'association du tir à l'arc qui organise, les élus souhaitent lui apporter toute l'aide nécessaire pour l'organisation de cette manifestation, l'association estime à 2000 ou 3000 le nombre d'archers qui se déplaceront sur Saint-Maximin.

Mme ONUFRYK : il va y avoir un problème de planning car le « samedi de savoir » à lieu ce week-end-là.

M. le Maire : le bouquet provincial se déroulera le dimanche donc cela ne posera pas de problème.

- Les 8 et 9 juin : fête de la pierre, appelée la biennale de la pierre. Cela se déroulera sur plusieurs sites : la maison de la pierre, les galeries souterraines, le jardin de la tranchée, mais aussi la place d'Octobre, le centre de formation aux métiers de la pierre et le mur d'escalade. Il s'agit d'une coopération entre la commune porteuse du projet, la maison de la pierre/l'office du tourisme de

- l'ACSO et le centre de formation aux métiers de la pierre. Le budget et le programme seront présentés au prochain Conseil Municipal.
- Le 18 juillet, passage de la flamme olympique à Nogent-sur-Oise et Creil. Chaque commune de l'ACSO disposera d'une base d'accueil pour sa population sur le parcours,
 - Les 7 et 8 septembre : la fête de la rentrée
 - Les 7 et 8 décembre : le village de Noël

M. le Maire : ces deux manifestations sont organisées en coopération avec toutes les associations qui souhaitent participer.

M. CHERFILS : il y avait une demande faite par les associations pour décaler le village de Noël car plusieurs associations sont en voyage aux dates prévues pour le village de Noël.

M. le Maire : soit le premier week-end de décembre soit les 14 et 15 décembre.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, les dates des 14 et 15 décembre pour le village de Noël 2024. Ce décalage a un caractère exceptionnel.

Monsieur le Maire souhaiterait que les associations tiennent compte du calendrier de la commune et des manifestations communales. J'insiste beaucoup sur le caractère exceptionnel de ce changement de date. Sur le programme qui vient de vous être présenté il n'y a pas de remarques. Il avait été évoqué lors d'un précédent Conseil Municipal l'idée de refaire Mardi Gras. C'était une tradition saint-maximinoise avec un défilé, le carnaval qui avait lieu en présence des enfants et parents et des associations locales. Nous aurons du mal à réaliser cela cette année donc je propose que l'on s'en tienne à Mardi Gras au centre aéré et que, l'année prochaine, il y ait un défilé du carnaval avec « Monsieur Carnaval » que nous avons l'habitude de brûler à la fin du défilé. En 2025, il faudra en faire une troisième occasion annuelle pour travailler avec les associations et que ce soit destiné à l'ensemble de la population donc il faudrait organiser cela un samedi ou un dimanche afin que les parents puissent venir avec leurs enfants.

M. DERNIAME : je suis d'accord avec la proposition pour que cela soit différent d'Halloween. Cela ne doit pas être fait de la même façon.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la proposition de Monsieur le Maire concernant Mardi Gras.

➤ Avis et décisions

➤ Cabinet

- Calendrier des bureaux municipaux et conseils municipaux : remis aux élus

➤ Administration générale, finances, personnel

- Préparation du budget primitif 2024 : priorisation des projets

M. le Maire : comme je vous l'ai annoncé, au Conseil Municipal du 15 février aura lieu le débat d'orientation budgétaire, qui n'est pas une décision. Ce soir, nous mettons en route la consultation des élus et vous êtes invités à faire remonter avant le 1^{er} février vos priorités par rapport aux besoins de la population. Je vous invite à examiner le tableau qui vous a été remis. Je pense qu'il faudrait retenir une dizaine de projets dans chaque catégorie. Vous avez plusieurs propositions à faire. Les élus peuvent aussi ajouter des projets qui ne seraient pas dans le tableau. Les services seront consultés pour la préparation du BP ainsi

que les élus. Nous avons des contraintes : les projets qui sont déjà en cours, lancés ou presque (énième phase d'opération, projet qui bénéficie de subventions qui seront perdues si l'opération n'est pas réalisée dans les temps). A contrario, quand des études sont nécessaires les projets ne sont pas réalisables tout de suite.

Mme DORR : il faut prendre en compte le degré d'engagement ?

M. le Maire : oui, on vous donne le maximum d'informations ensuite c'est à vous de faire des propositions.

Mme FERRETE LOPES : quelle est la signification du degré d'engagement ?

Le chiffre zéro indique ce qui est déjà engagé et après de 1 à 4 ce sont des propositions de priorisation. Il s'agit juste d'une information.

M. MASSY : souhaite avoir une information complémentaire, concernant le stade le coût est de 462 000 €. Est-ce qu'il s'agit uniquement du coût des vestiaires ? Ce coût m'interpelle.

La fédération française de foot peut subventionner à hauteur de 80 % le coût des vestiaires.

M. le Maire : nous ne serons pas capables de réaliser cette année certains projets. Je souhaite pratiquer ainsi à chaque fois afin de préparer le budget plus en amont.

- Demande de subvention exceptionnelle et d'aides pour des voyages : trois demandes ont été déposées :
 - 1) L'association Saint-Maximin / Perkàta, qui s'est rendue à Perkata, demande une subvention. Le Bureau Municipal a proposé d'accorder une aide à hauteur de 50 % de ce qui est demandé.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le versement de cette subvention à hauteur de 270,80 €.

2) Aides aux voyages :

M. le Maire : il s'agit de décisions de conseils municipaux précédents qui n'ont pas été remises en cause jusqu'à présent. Quand des élèves des établissements scolaires dans le cadre de la classe sont invités à participer à un voyage, nous avons pris l'habitude de subventionner à hauteur de 20 % du coût du voyage. Nous avons une élève saint-maximinoise qui est scolarisée au lycée Jean Rostand qui participe une activité sportive à Valloire et une élève du collège des Bourgognes qui va participer à un voyage de cinq jours en Sicile pour l'année 2024.

Mme ONUFRYK trouve que la somme devrait être la même pour tous, quel que soit le prix du voyage, et s'étonne qu'il n'y ait que deux demandes.

M. le Maire : nous n'attribuons que sur demande. Il faudra que le service communication rappelle aux habitants cette possibilité. Il en va de même pour les voyages des familles avec les associations locales pour les séjours de plus de trois nuitées.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le versement de ces aides.

- Convention avec le CDG 60 : le centre de gestion est un organisme qui vient en aide aux communes pour certaines missions. La convention concerne l'archivage et la médecine de prévention. Il organise ainsi les visites médicales pour les agents. Il s'agit de reconduire ce qui existe depuis plusieurs années.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la reconduction de cette convention.

- Schéma intercommunal de mutualisation de l'ACSO : c'est une coopération entre l'ensemble des communes de l'agglomération. La commune de Saint-Maximin est un exemple pour le bureau partagé pour les documents d'urbanisme.
- Bilan social 2022 et comparaison avec 2021 : *reporté au Conseil Municipal du mois de février*
- Tableau des effectifs mis à jour : *reporté au Conseil Municipal du mois de février*
- Travaux et urbanisme
- Point sur les travaux :

M. CHERFILS : il s'agit de faire un inventaire de ce qui est fait et en cours : le mur Vandenoosche qui est situé rue des fontaines est en cours de réparation depuis la semaine dernière par le centre de formation aux métiers de la pierre, square Paul Éluard trois candélabres seront remplacés à partir du 12 février, les coussins berlinois seront livrés la semaine prochaine puis ils seront posés.

M. le Maire : je vous rappelle que les coussins berlinois étaient endommagés, il fallait les remplacer. Normalement, deux coussins supplémentaires sont prévus. Un coussin sera installé au niveau du parking du cimetière, un deuxième sera installé rue Pierre Dewaële. Lorsque l'on vient de Creil et que le feu passe au vert les gens entrent dans la rue à toute vitesse, rue du 19 mars au niveau du carrefour Marcel Cachin – rue du 19 mars.

M. MASSY : ce sont des coussins berlinois que l'on démontait. A-t-on réfléchi en termes de fixation à ce niveau-là ? Leur durée de vie est raccourcie si on les démonte pour les remonter. Il faut avoir une réflexion sur ce sujet.

Actuellement les coussins ne sont plus démontés.

M. KOTUSIK : on ne parle que de la ville mais au niveau de la zone commerciale, il y a aussi une réflexion à avoir, notamment pour mettre des coussins berlinois au niveau des passages piétons. C'est de notre compétence.

M. le Maire : nous notons la proposition de Monsieur KOTUSIK. Les coussins qui vont être fixés étaient prévus dans le budget 2023.

M. CHERFILS : La phase 1 de l'éclairage sur la zone commerciale est terminée, la phase 2 commencera sur la ZAET au mois de mars car nous partageons l'alimentation électrique avec Creil et les travaux nous permettront d'avoir une autonomie sur ce sujet. Les travaux de la rue Pierre Dewaële : les travaux ont été arrêtés pour cause d'intempéries et la réunion de chantier qui devait se tenir cette semaine a été reportée à la semaine prochaine mais les travaux avancent.

Les plantations d'arbres : l'enseigne Truffaut participera à ce chantier dans le cadre de sa démarche RSE. Les plantations sont prévues entre le 07 et le 14 février. Il y a 10 arbres morts à abattre au parc Dorneau et 24 seront replantés, des arbres sont aussi remplacés près de l'étang, dans l'allée des marronniers : 8 arbres seront plantés au mois de février ce qui terminera la reconstitution de l'allée des marronniers.

M. le Maire : beaucoup d'arbres seront plantés suite à l'élagage.

M. MASSY : 3 sapins ont été plantés au moment de Noël : quartier des champignolles, quartier du vieux moulin et quartier du Larris.

Concernant l'élagage, le plan prévu par l'entreprise est terminé, de même que l'élagage en régie.

M. le Maire : un gros travail été fait.

M. CHERFILS : toutes les branches qui ont été coupées, notamment celles des tilleuls, seront broyées pour servir de paillage.

L'église : les projecteurs, qui étaient obstrués, ont été nettoyés.

Larris 4 : le bassin de décantation qui recueille les eaux pluviales est en cours de nettoyage pas l'ACSO. Une grille sera remise.

Assainissement : l'ACSO étudie le dossier de la rue des fontaines.

M. le Maire : fait le lien avec l'aménagement provisoire de la chaussée qui devra être revu lors de l'aménagement définitif à mettre en place après l'enfouissement des réseaux. Il souhaite que tout aille bien et que soient menés à leur terme les travaux contrairement à s'est passé au pont de Saint-Leu puisque le projet a été abandonné au bout de trois ans.

Mme ONUFRIK : concernant la circulation de la rue des fontaines, quels sont les retours ? Cela a l'air de bien se passer.

M. CHERFILS : les gens sont moins réfractaires

M. le Maire : sachez que cette décision avait été prise lors d'une rencontre avec les riverains.

Mme SVITEK : concernant le mur dans la descente de la carrière DAUBIN, le remblai tombe sur le trottoir qui soutient le mur des voisins. Ne peut-on pas demander à partager les frais afin éviter que la terre vienne sur le trottoir ?

M. le Maire : le sujet est noté, cela nécessite une étude.

Mme SVITEK : suite au recensement, j'ai rencontré quelques personnes qui m'ont remonté leur satisfaction par rapport aux travaux qui ont été réalisés à l'église mais regrettent que les tableaux ne se voient pas.

M. le Maire : les choses ont été faites en lien avec la paroisse et l'association de sauvegarde de l'église. Les choses pourront être réétudié.

M. CHERFILS : effectue un petit rappel concernant les travaux de la rue Pierre DEWAELE, il y a un cheminement piéton, les piétons qui seront protégés par le talus et le long de la route il y a une création de places de parking.

M. DO CABO : justement par rapport à ces travaux, j'ai vu un camion-benne qui était très avancé sur la place.

M. le Maire : la société a déjà été prévenue du danger du fait des cavités souterraines.

M. DO CABO : suggère une délimitation visible sur les lieux pour éviter tout accident. Les personnes sur place n'ont peut-être pas les infos.

M. CHERFILS : cela a déjà été précisé sur le cahier des charges. De plus, lors de nos réunions, nous leur rappelons systématiquement.

M. MASSY : ce qui me gêne le plus en termes de sécurité, c'est que les piétons sont sur la route. Je trouve dommage que le chantier soit complètement fermé et empêcher notamment le passage sur la place qui éviterait que les piétons soient en danger.

M. CHERFILS : les piétons doivent traverser et passer sur le trottoir du côté opposé au chantier, cela est signalé notamment au niveau du pont des morts.

Lors de mon tour au parc Dorneau, j'ai pu voir qu'il y a un effritement.

Monsieur le Maire : ceci est évoqué lors des réunions de travail avec les services. Je souligne qu'il y a une remontée de l'anxiété par rapport aux sangliers présents un peu partout. Je souhaite que le conseil municipal envoie une motion à la Préfète afin d'attirer l'attention sur l'accentuation de la présence des sangliers.

Mme GRUBSKY signale qu'elle en a vu récemment aux champignolles.

M. le Maire : la commune a de moins en moins de compétences. Il propose d'adresser à Madame la Préfète une demande de renforcement des actions dans ce domaine.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, l'envoi d'une motion à Madame la Préfète.

M. ROGER fait la lecture de la note :

Toilettes du mur d'escalade : à la réception du chantier, il a été demandé de revoir le toit, l'opération a été réalisée dans la semaine du 15 janvier par l'atelier Pierre d'angle. Dans la foulée, l'aménagement intérieur pourra être réalisé. Une réunion doit être programmée pour élaborer un règlement d'utilisation.

M. le Maire : nous proposons que dans un premier temps les toilettes du mur d'escalade ne soient utilisées que par l'association d'escalade.

Mme ONUFRYK : il y a aussi des personnes de l'extérieur qui ne viennent pas forcément avec l'association d'escalade.

M. le Maire : l'association sera chargée d'ouvrir et fermer les toilettes qui sont à disposition de tous les utilisateurs du mur d'escalade. Je signale qu'il y a eu une descente de la gendarmerie et que des sachets de drogue ont été trouvés dans ces toilettes, dont les travaux ne sont pas terminés.

Travaux dans les écoles – vacances de Noël : Comme à chaque période de vacances scolaires des travaux ont été réalisés :

➤ Maternelle

⇒ Installer les bacs à fleurs (classe 7 élémentaire et classe 1 maternelle). **Réalisé**

⇒ Peinture grille maternelle.

Le climat ne permettait pas cette réalisation.

⇒ Mettre des brises vues sur grillage côté city stade. **Le produit est en commande.**

⇒ Vérifier les pavés de la cour de récréation. **Réalisé**

⇒ Classe 1

Remettre la porte accordéon. **Réalisé**

⇒ Classe 4

Revoir les portes de placards. **Réalisé**

Visser un bac sous le plexiglass à côté de la sortie de secours. **Réalisé**

⇒ Classe 5

- Remettre le fil pour accrocher les dessins. **Réalisé**
- ⇒ Classe 6
- La 3^{ème} fenêtre ne ferme plus. **Réalisé**
- ⇒ Changer les robinets des toilettes des classes 5 et 6, mettre des prestos. Mettre un point d'eau chaude pour le ménage des ATSEM. **Réalisé**

- Elémentaire
- ⇒ Classe B2
- Fuite robinet. **Réalisé**
- ⇒ Classe B3
- Vérifier l'interrupteur (parfois il ne fonctionne pas). **Réalisé**
- ⇒ Classe A5
- Baisser les tables d'un cran pour les CE2 (côté droit de la classe). **Réalisé**

Le restant des travaux sera réalisé un mercredi, à réception des produits. Mme Taconnet a été informée lors d'un point de cadrage sur les travaux avant les vacances.

M. le Maire : nous attendons un bureau d'étude qui doit passer dans tous les bâtiments pour faire un diagnostic énergétique.

- Loi relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables (APER) : l'un des carriers présents sur le territoire de la commune, l'entreprise DEGAN, a écrit pour annoncer son intention d'installer des panneaux photovoltaïques sur une ancienne carrière qui a déjà été remblayée. La municipalité doit donner un accord de principe pour autoriser uniquement sur les zones remblayées les installations de ces panneaux. Le SE 60 nous a informés que les panneaux photovoltaïques ne peuvent pas se mettre à n'importe quel endroit.

Le Conseil Municipal approuve, à la majorité cette demande. Abstention de Madame ONUFRYCK.

- Projet d'agrandissement du cimetière :

Dans une commune comme Saint-Maximin, des règles sont à respecter. Le cimetière doit être à une certaine distance des habitations. La parcelle qui est envisagée pour agrandir le cimetière se trouve proche des habitations (moins de 35 m). Il y a des possibilités de dérogation dans certains cas de figure. Il faut suivre la procédure qui est exposée dans la note c'est-à-dire : une délibération du conseil municipal décidant l'agrandissement du cimetière, l'enquête publique prévue par le code de l'environnement, l'avis de la commission départementale compétente en matière d'environnement, de risque sanitaire et technologique et l'arrêté du préfet. De plus il y a des pièces à joindre au dossier notamment le plan du projet d'extension du cimetière l'attestation du maire relative à la distance (moins de 35 mètres des habitations), l'avis de l'hydrogéologue, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur.

M. le Maire : il y a nécessité impérieuse d'agrandir le cimetière car il arrive au bout de ses capacités. Dans un premier temps, il s'agira de définir la partie à utiliser. Aujourd'hui, nous vous demandons un accord de principe pour demander une dérogation pour agrandir le cimetière actuel. Si c'est accordé, nous irons au bout, si cela est refusé, il nous faudra trouver un autre site pour le cimetière.

Mme FERRETE LOPES : la demande de dérogation, c'est pour aller au-delà des 35 m

M. le Maire : non, c'est uniquement si nous n'avons pas les 35 m.

M. ROGER : lorsque l'on parle de distance, est-ce que c'est par rapport à la maison ou au jardin ?

Il s'agit de la maison.

Mme ONUFRYK : qui se charge de faire la reprise des concessions ?

M. le Maire : il y a une législation très stricte qui nous dit qu'au bout d'un certain temps il est possible de récupérer les tombes mais, il y a des procédures, une législation très compliquée et il y a des spécialistes sur lesquels nous devons nous appuyer.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la demande de dérogation concernant l'agrandissement du cimetière.

❖ Petite enfance/Enfance/Jeunesse

- Point sur le relais petite enfance (RPE) :

M. DERNIAME : Les villes de Montataire, Saint-Maximin, Villers-Saint-Paul, Cramoisy, Thiverny et Saint-Vaast-Les-Mello ont signé, en association avec la Caisse d'Allocations Familiales de l'Oise et le Conseil Départemental de l'Oise, une convention pour créer un relais petite enfance intercommunal (RPE). Le regroupement de ces communes permet d'atteindre un effectif de 70 assistantes maternelles sur l'ensemble du territoire, effectif permettant de bénéficier d'une subvention de la CAF et du département. C'est Montataire qui perçoit la subvention et en reverse la moitié à Saint-Maximin.

La commune de Montataire a recruté un agent à 100 % et la commune de Saint Maximin a un agent qui travaille sur le RPE à 50 %. Elle assure des permanences : le mardi matin et le vendredi matin. Elle travaille aussi à Villers-Saint-Paul le lundi matin et le jeudi matin. Sur Saint-Maximin il y a une liste d'attente pour la crèche car il n'y a pas assez d'assistantes maternelles à Saint-Maximin donc le but est que Mme BORGES MENDONÇA soit en lien avec les autres assistantes maternelles des autres communes pour fournir un autre mode de garde.

Nous sommes en train de mettre en place un guichet unique et Madame Borges sera la seule référente par rapport à un accueil d'enfants pour toutes les demandes d'inscription elle devra rencontrer les familles pour faire le point sur leurs besoins.

M. CHERFILS : avons-nous les 70 assistantes maternelles sur les communes concernées ?

M. DERNIAME : oui, sinon nous n'aurions pas de subvention.

Mme FERRETE LOPES : est-ce que des familles viennent aux permanences ?

M. DERNIAME : oui, des familles viennent aux permanences. Une communication est en cours afin de faire connaître le RPE.

M. ROGER : les familles peuvent-elles contacter les assistantes maternelles directement ou sont-elles obligées de passer par le RPE ?

M. DERNIAME : il n'y a pas d'obligation et elles peuvent contacter les assistantes maternelles directement ou passer par le RPE, qui peut aider aussi à en trouver.

M. le Maire : il faut essayer de susciter des vocations car il y en a très peu et la crèche ne peut pas répondre à toutes les demandes car nous sommes limités en capacité.

Mme FERRETE LOPES : donc Madame Borges travaille à 50 % pour le RPE et à 50 % pour service social.

- Orientations du service jeunesse : nous avons beaucoup parlé de bâtir un secteur jeunesse en tenant compte de la situation des jeunes. Les indicateurs sont au rouge car dans la population la plus pauvre on trouve les jeunes et les familles monoparentales. Madame AZOUZA va nous expliquer le projet.

Mme AZOUZA : vous avez reçu une note avec les grandes orientations. Nous avons défini le secteur jeunesse, et nous avons voulu être assez claire dans l'idée que le service jeunesse doit répondre aux jeunes de 11 à 25 ans mais avec plusieurs tranches d'âge les 11-13 ans et 14-25 ans.

Il s'agit d'un accompagnement des jeunes, de l'aide aux devoirs, de la réussite scolaire. Il faut travailler également avec les jeunes à partir de 16 ans sur l'accompagnement socioprofessionnel en gardant toujours une partie animation pour les jeunes de 14/17 ans et en fin aborder la citoyenneté et favoriser le lien social.

M. le Maire : il faut assurer des permanences pour répondre aux besoins et travailler avec les services de l'État. Il est donc utile d'avoir deux personnes pour le secteur dont un directeur diplômé pour les plus jeunes. Il faut bien différencier : ce n'est pas un centre de loisirs. Lorsque les orientations auront été fixées par les élus, il faudra que les services les mettent en place.

Mme ONUFRYK : le centre aéré c'est jusqu'à quel âge ?

M. le Maire : le centre aéré commence à trois ans jusqu'à 13 ans.

Mme AZOUZA : actuellement l'accueil va jusqu'à 13 ans. Dorénavant, il sera réduit à 11 ans puisque le service jeunesse ira de 11 à 25 ans. Il y a déjà peu d'enfants dans la tranche 11/13 ans qui fréquentent le centre de loisirs.

Mme SVITEK : il ne faut pas oublier que nous ne pouvons pas utiliser la maison Mandela.

M. le Maire : il est possible d'utiliser la salle au rez-de-chaussée avec le terrain qui est situé autour de la maison Mandela. L'objectif est que le service jeunesse ne reste pas au niveau du centre de loisirs. L'objectif est de remettre en état la maison du gardien de la maison Mandela afin de pouvoir l'utiliser. Il faut aussi qu'on désigne rapidement une direction adjointe avec des heures de travail bien fixées.

Mme GRUBSKI : est-ce que ça sera une personne qui sera diplômée ?

M. le Maire : oui ce sera une personne qui devra avoir obtenu le BPJEPS, nous avons 4 ou 5 agents qui l'ont parmi le personnel de l'ALSH.

Mme AZOUZA : le référent jeunesse a une compétence dans le domaine de l'insertion professionnelle du fait de son parcours il va se former pour avoir en plus le BPJEPS.

Si vous êtes d'accord, très rapidement, il faut recruter une direction adjointe et communiquer sur la mise en place du service.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la proposition d'orientation pour le service jeunesse.

❖ Culture/Sport/Loisirs

- Programme des manifestations culturelles à venir : remis aux élus. Il s'agit d'un programme qui est riche et intéressant. Il y a juste l'exposition sur Tintin qui a été annulée car l'association a réclamé 1000 € puis a renoncée à la présenter.

M. DERNIAME : je signale qu'hier il y a eu la finale d'un concours pour enfants de lecture publique. Cela aurait été je pense l'occasion de leur offrir un petit livre.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la proposition d'offrir une récompense pour le concours pour enfants de lecture publique.

M. le Maire propose de renouveler le temps pour le personnel féminin à l'occasion du 8 mars (journée de la Femme)

Le Conseil Municipal approuve la proposition.

- Proposition dans le cadre du Festival « Les P'tites Tommettes » : il s'agit d'un petit spectacle offert et qui a un grand succès sur Saint-Maximin. Il est proposé de prévoir un temps pour les tout petits et un temps pour les plus grands.

Le Conseil Municipal est favorable, à l'unanimité, avec la priorité donnée aux enfants de la crèche et ensuite à la classe de la toute petite section de maternelle.

- Propositions dans le cadre du Festival Mosaïque : le Bureau Municipal était favorable à l'accueil d'un spectacle du festival mais pas pour l'inauguration qui se faisait en semaine, plutôt un spectacle un samedi ou un dimanche.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la proposition du Bureau Municipal concernant le festival Mosaïque.

- Proposition d'intégrer le CLEA : l'ACSO reçoit deux artistes et il est proposé de travailler avec. Ces artistes sont sous contrat local et en résidence et l'ACSO les met à disposition des communes. Le service culture sera chargé de mettre en place le projet.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la proposition de l'ACSO.

↳ Questions diverses et informations

Le repas des anciens a lieu le 8 février : il est proposé un choix parmi quatre animations, Monsieur le Maire est favorable à l'animation la moins chère.

Mme SVITEK souhaite changer car c'est un artiste qui est déjà venu à Noël et propose « les lutins orange » comme suggéré par Madame Grandin.

Le Conseil Municipal décide, à la majorité, par 12 voix pour, et 5 abstentions, de retenir les lutins orange.

M. le Maire insiste sur le besoin de rechercher des prestations moins chères. Concernant le repas : le maire trouve le coût trop élevé et souhaite avoir dans les prochaines propositions de repas d'autres propositions y compris avec une option de préparation en interne avec l'aide du cuisinier du lycée professionnel.

M. le Maire signale qu'après un appel téléphonique de son cabinet la proposition du traiteur a baissé de deux ou trois euros par personne.

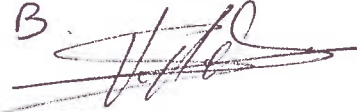
Le Conseil municipal retient, à l'unanimité, le traiteur Vilette.

Le goûter à domicile : il est proposé de retenir la proposition de l' élu du secteur de Marie Blachère.

Le Conseil Municipal retient, à la majorité, 13 voix pour et 3 abstentions, la boulangerie Marie Blachère.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôt la séance à 22 heures.

SUITEK. B.

A handwritten signature in black ink, consisting of several stylized, overlapping strokes.